

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2024

Date de convocation : 21 mai 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°24-050 à 24-052 incluse	25	04	08	29
Pour la délibération n°24-053	24	03	09	27
Pour la délibération n°24-054 à 24-063 incluse	25	04	08	29
Pour la délibération n°24-064	23	04	10	27
Pour la délibération n°24-065 à 24-066 incluse	25	04	08	29
Pour la délibération 24-067	24	04	09	28
Pour la délibération n°24-068 à 24-071 incluse	25	04	08	29

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mmes LANGÉARD, OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme VANDAMNE, M. GAUTIER, Mme LÉMAN, M. BAZIRE, Mme MICHAUD, MM. NIEL, TOKDEMIR, RIVET, Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, M. THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Jean-Louis BAUCHARD ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire
- Mme Élodie DUCASTEL ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Sylvie KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENTS : MM. SAVY, ORTÉGA, Mmes SEGHIR, LESAULNIER

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 24-065 Convention de prêt de la vélothèque à l'Agglomération Seine-Eure

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

03 JUIN 2024

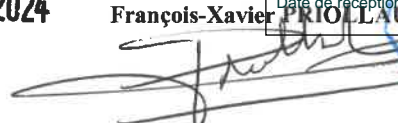
AFFICHÉ LE

03 JUIN 2024

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240527-24-065-DE
Date de télétransmission : 03/06/2024
Date de réception préfecture : 03/06/2024

N° 24-065
CONVENTION DE PRÊT DE VÉLOS
À L'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE

RAPPORT

Monsieur le Maire indique que la Ville de Louviers s'est vu dotée par l'Agglomération Seine-Eure d'une vélothèque de quarante vélos à usage principal des écoles publiques en vue de faciliter les sorties scolaires par ce moyen de transport. La Ville souhaite ainsi encourager les usages de mobilités actives et douces, tout en contribuant à la modération des émissions des gaz à effet de serre en limitant la circulation motorisée.

La direction Jeunesse de l'Agglomération Seine Eure qui organise des sorties au profit des jeunes du territoire a sollicité les services de la Ville pour un prêt de 12 vélos et accessoires sur la période du 09 au 19 août 2024.

Compte tenu de l'absence d'utilisation du matériel par les écoles et les centres de loisirs sur cette période, les services de la Ville ne sont pas empêchés dans leurs activités, et ont répondu favorablement à cette demande.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal d'entériner le projet de convention de prêt annexé à la présente délibération.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Considérant la convention jointe en annexe à la présente délibération,

Considérant la volonté de la Municipalité de développer le partenariat avec l'Agglomération Seine Eure autour des mobilités douces,

APPROUVE le projet de convention joint en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document afférent.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

027-212703755-20240527-24-065-DE
Date de télétransmission : 03/06/2024
Date de réception préfecture : 03/06/2024